



HAL
open science

Pauvreté et relations de pouvoir

Tarik Dahou

► **To cite this version:**

Tarik Dahou. Pauvreté et relations de pouvoir. DAFPE Gaye; DIAGNE Abdoulaye. Le Sénégal face aux défis de la pauvreté - Les oubliés de la croissance, 2008. hal-02268732

HAL Id: hal-02268732

<https://hal.science/hal-02268732>

Submitted on 21 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pauvreté et relations de pouvoir *

Tarik Dahou

Les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) posent de nouveaux enjeux en termes de réduction de la pauvreté. Il s'agit, pour les institutions financières internationales, de reconnaître que les politiques d'ajustement se sont soldées par un échec en termes de développement durable et équitable. Néanmoins, cette approche qui tend à promouvoir la participation des populations à l'élaboration des politiques publiques dans le but d'améliorer l'appropriation des dispositifs de l'aide, ne saurait, à elle seule, résoudre les problèmes de pauvreté. L'analyse critique des nouveaux cadres d'action des institutions de Bretton Woods montre que les enjeux de production des normes sont relativement minorés. Les modèles de politiques publiques ne sont absolument pas débattus dans ces processus, alors que les conflits entre normes se traduisent par des inégalités. Au-delà de leurs objectifs chiffrés, les options de politiques publiques tendent à favoriser certains groupes dans les secteurs considérés : dans ceux de la santé publique ou de l'éducation par exemple, l'appui aux dispositifs mis en œuvre par les populations ou l'appui au secteur public n'a pas du tout les mêmes effets en termes de distribution de l'accès aux prestations. En effet, les processus d'élaboration des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et les dispositifs de l'aide en général semblent encore prisonniers d'une économie politique fondée sur des critères formels et marqués par la centralité de la problématique de bonne gouvernance – élection, participation et transparence – aux dépens d'une action sur les hiérarchies sociales et s'avèrent incapables d'appréhender les problèmes qui se trouvent à la source des inégalités. En outre, l'idée d'une opposition entre une démocratie participative et une démocratie représentative est insuffisante. Si les parlements africains sont peu enclins à débattre des enjeux socio-économiques, la société civile peine à mettre en œuvre des mécanismes de démocratie participative.

Dans la première partie de cette contribution, les CSLP seront analysés à partir d'une synthèse critique qui puise dans les premières expé-

* Ce texte est une reprise de la réflexion engagée dans un article publié en 2003, dans *Afrique contemporaine* (Dahou 2003), dont il constitue une version augmentée et remaniée. Je tiens à remercier Emmanuel Seyni Ndione, car nos échanges autour de ce texte lui ont donné sa forme actuelle.

riences menées en Afrique de l'Ouest. Nous soulignerons que ces réformes ne sont pas assez tournées vers les conflits de répartition tout en indiquant la pertinence d'une analyse centrée sur les mécanismes de production des inégalités. Celle-ci révèle que la multiplication des normes à l'échelle locale produit des phénomènes de filtres issus d'interventions en développement se satisfaisant d'une diffusion des régulations internationales et nationales au niveau local. Les acteurs, qui disposent d'une capacité à lire le jeu institutionnel produit par le champ du développement et à tenir un langage adapté aux organisations de différents niveaux, se posent en intermédiaires des actions de développement au point d'accaparer les ressources et de les redistribuer de façon inégalitaire. Partir de l'hypothèse de la nature "conflictogène" de l'allocation des ressources de l'aide permet de mieux comprendre les mécanismes de production des inégalités. Les acteurs ont en effet les moyens d'influencer l'orientation des choix publics, et cette orientation a des effets distributifs entre les groupes sociaux.

Dans la deuxième partie de ce texte, nous montrons que les inégalités doivent, avant tout, être appréhendées dans le cadre de rapports de pouvoir au niveau local. La pauvreté dépend étroitement de la non-maîtrise des relations qui donnent accès aux centres de décision définissant les procédures d'allocation des ressources. Ces rapports de pouvoir tendent à reconfigurer les interventions en développement et à limiter leurs effets en termes d'équité. Plutôt que de privilégier une approche tournée exclusivement vers le financement des groupes pauvres, il est préférable d'essayer d'influencer les rapports entre les groupes vulnérables et ceux capables de maîtriser l'accumulation économique. L'analyse politique des inégalités doit en effet se mettre au service de processus d'arbitrages sociaux.

1. L'économie politique des CSLP et l'enjeu du pluralisme des normes

L'analyse des premières expériences de mise en œuvre des CSLP en Afrique de l'Ouest permet de dégager les principes qui guident ces cadres d'action et de fournir des éléments de réflexion en termes d'économie politique. Les institutions financières internationales ont plutôt cherché, dans un premier temps, à structurer les appareils statistiques pour mieux profiler la pauvreté¹, sans analyser la définition des choix publics. Les nou-

¹ Les instituts statistiques nationaux ont été renforcés dans ce cadre : voir les sites de l'ANSD au Sénégal, <http://www.ansd.sn>, de l'INSAE au Bénin, www.insae-bj.org et de l'INSD au Burkina <http://www.insd.bf>, où figurent les principaux documents de la Stratégie de réduction de la pauvreté de chaque pays. Voir également le site de AFRISTAT - Obser-

velles modalités d'intervention des institutions de Bretton Woods n'envisagent pas les mécanismes de production à partir de la complexité sociale induite par les situations d'intervention en développement.

Les CSLP : des dispositifs “pauvres” en termes d'économie politique

Les CSLP ont été conçus pour remédier aux principales incohérences notées dans la mise en œuvre des PAS : les conséquences sociales désastreuses qui limitent la croissance de certains secteurs et la faible appropriation par les gouvernements des réformes structurelles. Les problèmes de pauvreté doivent donc être précisément définis et pris en compte dans le cadre d'objectifs de croissance nationaux. Ainsi, promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à un exercice de planification doit permettre d'atteindre une plus grande cohésion autour des objectifs afin que la réalisation de programmes sectoriels ne soit pas compromise par l'affrontement d'intérêts catégoriels. La recherche d'un consensus autour des objectifs de développement stratégiques est poursuivie à travers ce type de planification participative.

Les CSLP ont pour vocation de restaurer la responsabilité des gouvernants à l'égard de leurs citoyens, ce qui revient à placer au centre de l'agenda la question du politique. La responsabilisation de l'État dans la définition des politiques de développement constitue un pilier des nouveaux schémas élaborés par les institutions financières internationales. Les moyens d'y parvenir nécessitent toutefois un débat plus poussé. En effet, la capacité des CSLP à faire progresser cette responsabilité semble aujourd'hui toute relative. Il est indéniable que le progrès vers le rétablissement de la capacité de l'État à définir des politiques nationales – même si cet objectif difficile (Diop 2004) ne saurait être atteint que dans un temps long – pourrait à terme l'empêcher de se reposer systématiquement sur la contrainte de conditionnalité pour échapper à ses responsabilités. Néanmoins, plusieurs éléments conduisent à douter de l'efficacité de ces réformes au niveau politique.

Il faut mentionner, en premier lieu, que la contrainte de conditionnalité est reconduite, puisque l'octroi des fonds de l'initiative “Pays pauvres et très endettés” (PPTE)² demeure tributaire des performances en termes

vatoire Économique et Statistique de l'Afrique subsaharienne, <http://www.afristat.org>.

² Cette initiative est née des critiques issues des mouvements transnationaux pour effacer la dette. En mettant l'accent sur le joug que constitue le service de la dette et sur les impasses en termes de développement social qu'elle a entraînées, ces mouvements ont poussé les États créanciers ainsi que les Institutions financières internationales à consentir des allègements de dette pour stimuler la croissance. Seuls les pays les plus endettés ont été éligibles à ces allègements portant sur le service de la dette, reconvertis en programmes

de stabilisation, de privatisation et de libéralisation. L'élaboration d'un DSRP n'est qu'une condition à remplir, parmi d'autres, dont le désengagement de l'État et la rigueur budgétaire, pour être éligible aux allègements de dette. Étant donné la nécessité de satisfaire de telles conditions pour obtenir les fonds des partenaires au développement, quelles seront finalement les marges de manœuvre des États ouest-africains dans l'accomplissement de politiques sociales susceptibles de réduire les inégalités ? La conditionnalité demeure très contraignante pour les États ; elle risque d'hypothéquer la responsabilisation des gouvernants à l'égard de leurs citoyens. Les consultations menées lors des DSRP mettent souvent en avant la privatisation de secteurs publics comme une cause de la pauvreté : l'État risque dans cet exercice de se placer en porte à faux vis-à-vis de sa société en adoptant malgré tout les principes de la conditionnalité. Pour preuve, les stratégies de croissance nationale semblent encore peu en accord avec les stratégies de réduction de la pauvreté (Mesplé-Somps 2007).

En outre, la cohérence dans l'octroi des ressources de l'aide, recherchée dans l'exercice d'élaboration des DSRP n'est pas forcément à même de faciliter les processus de participation, plus particulièrement celle des groupes généralement marginalisés lors de la définition des politiques publiques du fait de leur manque d'organisation³. En raison du caractère stratégique pour les États d'accéder aux fonds de l'initiative PPTTE, la conduite à marche forcée de la phase d'élaboration des DSRP a empêché toute participation active des groupes sociaux. Une implication trop superficielle des organisations de la "société civile"⁴ découlera nécessairement de processus menés dans des délais trop serrés, surtout si l'on tient compte de l'inorganisation des associations civiles⁵. Dans plusieurs cas en Afrique de l'Ouest, l'impréparation des associations et ONG, accentuée par la précipitation lors de l'élaboration des documents (souvent quelques

d'action nationaux orientés vers la lutte contre la pauvreté.

³ Aucune procédure n'est venue prendre en charge les différences de capacité des organisations engagées dans le processus : une association et un Ministère ont été placés sur un pied d'égalité, alors qu'ils ont des capacités institutionnelles incomparables. Le calendrier lui-même n'a pas intégré cette diversité de compétences de l'ensemble des catégories ciblées. Les organisations de la société civile se caractérisent souvent, en effet, par un manque de ressources et de capacités permettant de répondre aux objectifs d'implication dans un processus assez lourd et au calendrier resserré (réunions fréquentes, appelant des réactions rapides aux productions documentaires...).

⁴ Il existe généralement une conception restrictive de la société civile qui tend à se limiter à des associations formelles. Pour se référer à l'ensemble des débats sur la société civile, on se reportera à John et Jean Commaroff (1999).

⁵ Ces problèmes ont émergé des processus de définition des DSRP notamment au Burkina Faso et au Sénégal. La comparaison des deux exercices a révélé que la durée des processus était un élément déterminant d'une contribution effective des organisations sociales et non gouvernementales aux choix effectués dans le cadre des DSRP (Dahou *et al.* 2001).

mois, parfois moins), a contribué à limiter la participation à de simples consultations. Les conditions de travail des associations (pénurie chronique de ressources financières et humaines) ne leur permettent pas de répondre correctement aux différentes sollicitations dans le cadre de ces dispositifs ⁶.

De plus, l'implication des organisations sociales dans des processus participatifs ne prédispose pas à des délibérations sur les inégalités dans l'allocation des ressources. En effet, les conflits de répartition entre groupes ne peuvent pas être résolus par le type de participation envisagée, où les débats sont voués à se limiter à des arbitrages sur l'allocation des ressources entre secteurs. Au-delà de l'allocation sectorielle des ressources prise en charge par le principe de sélectivité – l'idée est de rationaliser les choix publics, en privilégiant certains secteurs aux dépens d'autres –, les inégalités sont, avant tout, intrasectorielles et peu de mécanismes de régulation ont été envisagés à ce niveau dans les différents documents rédigés en Afrique de l'Ouest ⁷. On en reste à des dichotomies urbain / rural, sans que les inégalités internes aux secteurs ne fassent l'objet d'un quelconque traitement.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence de restreindre la mise en œuvre du DSRP au mécanisme de support budgétaire qui situe l'ensemble des leviers d'action au niveau de l'État central. Il convient de rappeler que les PAS ont tout de même été à l'origine de marges d'autonomie nouvelles pour de multiples initiatives locales, notamment en ce qui concerne la prise en charge du phénomène de pauvreté. Quel est l'avenir pour de telles initiatives, si tous les moyens de l'aide transitent, de manière exclusive, par l'État, en particulier dans un contexte où ce dernier négocie relativement peu ses politiques avec les représentants d'organisations professionnelles ou d'associations ? Alors qu'une accumulation en dehors de l'État avait pu se développer, à la faveur du recul des pouvoirs publics, qu'advient-il une fois que ceux-ci seront remis en selle par l'appui budgétaire ? Peut-on escompter des progrès en termes de justice sociale, alors que depuis les indépendances, les politiques publiques se sont caractérisées par l'exclusion de nombreux groupes sociaux ?

⁶ Au Sénégal, les documents, parfois très techniques ont été envoyés aux organisations qui ne disposaient que de très peu de temps d'analyse et de réaction, alors que la plupart ont de faibles capacités d'expertise. Pour certaines organisations le recours à des experts a conduit à une orientation très technocratique des débats.

⁷ Dans chaque document, il n'est pas dit grand-chose sur la manière de gérer un secteur particulier pour conduire une politique publique davantage orientée vers les groupes vulnérables. Les régulations des politiques publiques sont ainsi considérées comme intangibles alors qu'elles conduisent à des inégalités en privilégiant certains dispositifs à effets excluants.

Ainsi, la volonté des États de faire participer les populations est-elle toute relative et peut conduire, comme le laisse présager les cas où des ONG nationales n'ont pas été conviées à participer aux débats – par exemple le Burkina-Faso –, à une activation des leviers clientélistes au niveau des groupes locaux. Il n'est donc pas évident que l'octroi de nouvelles ressources se traduise nécessairement par une allocation plus équitable, d'autant plus que, dans de nombreuses situations, la "société civile" mène des actions particulièrement atomisées et se caractérise par un déficit chronique de ressources l'empêchant de tenir un rôle de contrôle dans l'utilisation des fonds. Dans ce contexte, les groupes sociaux tendent davantage à se placer en opérateurs pour bénéficier des financements, qu'en observateurs du processus⁸. L'appareil conceptuel des institutions financières internationales⁹ n'est pas complété par une économie politique des mécanismes d'allocation des ressources, d'autant plus que les fonds issus de l'initiative PPTE ne manqueront pas d'aiguiser la compétition sur les fonds octroyés. Les aspects d'économie politique sont insuffisamment problématisés, alors qu'ils ne manqueront pas d'influencer la manière dont de nouveaux cadres instaurés par les institutions de Bretton Woods seront appropriés par les sociétés.

Un autre problème majeur semble relativement passé sous silence : quelles formes revêtiront les politiques sociales dans des contextes où les mécanismes de protection sociale similaires à ceux de l'État-providence sont difficilement reproductibles étant donné la fragilité de la base productive des PPTE et l'étroitesse de leur assiette fiscale¹⁰. Cette question est d'autant plus cruciale qu'aucun débat sur les modèles de croissance n'a émergé des DSRP. Dès lors, il est difficile d'envisager concrètement la

⁸ La plupart des organisations de la société civile ont tenté de mettre en avant au cours du processus leur expérience dans la prise en charge des populations vulnérables. Elles ont majoritairement considéré les CSLP comme une opportunité pour se substituer à des domaines de l'action publique, même s'il n'en a rien été au final. Au Sénégal, elles ont fini par se résigner à occuper des places d'observateurs du processus, sans pourtant disposer de moyens propres d'évaluation des politiques menées au niveau national ou local.

⁹ La Banque mondiale insiste sur le concept de capital social dans son rapport 2000 centré sur l'objectif de réduction de la pauvreté. Cependant, ce concept est trop vaguement formulé : s'il met en exergue l'accès à des réseaux de relations dans les stratégies de sortie de la pauvreté, il n'explique le moyen de s'y insérer que par la notion d'*empowerment*, concept particulièrement vague. De plus, cette approche ne constitue aucunement une rupture avec les programmes du type "groupes-cibles" dont l'échec est pourtant patent et se caractérise par l'absence d'analyse des rapports de force à l'origine des inégalités. Il a été montré par ailleurs que l'utilisation de ce concept avait surtout servi d'alibi à la Banque mondiale pour reconduire les politiques libérales qui caractérisaient les périodes précédentes (Fine 1998).

¹⁰ Comment à l'heure actuelle financer un système de protection sociale susceptible d'assurer une couverture à une grande partie de la population ? Comment intégrer à de tels dispositifs la grande majorité des travailleurs employés dans l'informel, de manière à rendre un tel système financièrement viable ?

mise en œuvre de politiques de répartition. Comment des politiques sociales peuvent-elles être définies ? Ne doivent-elles pas s'articuler avec des politiques économiques sectorielles, dans un contexte où, malgré les financements à venir, les ressources feront cruellement défaut pour envisager une politique d'État-providence ? Dans les documents relatifs à la Stratégie de réduction de la pauvreté des différents États ouest-africains, aucune proposition ne porte sur les modèles de croissance susceptibles de soutenir des politiques de répartition dans le long terme, ce qui constitue pourtant un enjeu stratégique pour les pays de la sous-région.

Cependant, à l'heure actuelle, les États sont peu préparés à mettre en œuvre des régulations fondées sur l'instauration de normes sociales au sein même des politiques sectorielles, ce qui suppose de travailler au-delà des organisations formelles, telles que les syndicats. Comment les pouvoirs publics, aujourd'hui centrés sur la régulation des organisations formelles, peuvent-ils relever ce défi ? En outre, il est alors nécessaire d'évaluer, avec précision, les coûts et les bénéfices de la diffusion de ce type de normes dans les régulations sectorielles, démarche qui ne semble pas du tout avoir guidé les enquêtes des économistes dans l'élaboration des DSRP. Dans l'ensemble des pays où de tels documents ont été conçus, les travaux sur les indices de pauvreté se sont révélés plutôt anecdotiques. Ils n'ont en rien dévié des indicateurs formulés dans les indices classiques de développement, comme l'IDH par exemple. Certains ne manquent pas de mettre en doute l'efficacité de la mesure et de la comparaison entre sociétés, proposées par la Banque mondiale (Lautier 2002). Si dans certains cas, la mesure de la pauvreté s'est rapprochée de l'indice de développement humain, qui oriente les comparaisons entre pays dans les rapports du PNUD, cela reste encore bien insuffisant pour apprécier le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Des réflexions sur les indices, permettant d'analyser la question de la précarité et de la sécurité, devraient être menées par les économistes pour servir de guide à l'élaboration des DSRP. Or, la production de données qualitatives tend à se limiter à des enquêtes de perception sur le phénomène de pauvreté. De telles enquêtes semblent bien insuffisantes au regard des enjeux de la mesure de la vulnérabilité des groupes sociaux ¹¹, dans la mesure où elles ne disent rien sur les inégali-

¹¹ Il existe aujourd'hui un certain nombre de réflexions sur les possibles améliorations de l'indice de développement humain. Ces réflexions sont souvent orientées vers l'incorporation de nouvelles données (des variables d'inégalités, de justice et des variables politiques) susceptibles de mesurer et de comparer internationalement des indices sociaux (Ranis 2005). Cela nous paraît une innovation dans la mesure où ces enjeux concernent de manière assez directe l'approche par les capacités proposée par Sen (1985). Néanmoins, en relation avec les préoccupations de l'approche par les capacités, on saisit mal à travers les indices de développement humain comment rendre compte de l'accès aux institutions et aux biens publics. Comment enrichir les indices de développement d'une problématique en termes d'accès, problématique susceptible de mieux cerner les inégalités ? En outre, la

tés. Si elles permettent de mieux comprendre le vécu quotidien des “vulnérables”, on peut difficilement en tirer une analyse des inégalités entre groupes.

*L'enjeu du pluralisme des normes*¹²

La réflexion sur les CSLP semble avoir occulté un point fondamental de leur mise en œuvre : comment, au cours de cette redéfinition des prérogatives et du rôle de l'État dans les politiques de développement, doivent être harmonisées les normes produites par les politiques publiques avec celles qui guident les pratiques des groupes sociaux ? Pourtant, il demeure décisif d'anticiper la manière dont vont s'articuler désormais les normes issues des nouveaux instruments de lutte contre la pauvreté avec celles produites par les populations, dans leur pratique de survie quotidienne – on peut mentionner les nombreuses initiatives sociales en termes de santé et d'éducation qui peinent à être prises en compte dans les démarches d'intervention des politiques publiques (Lévy 2002). Il est indispensable de concevoir des dispositifs capables d'intégrer les normes d'action publique et les normes d'action sociale. Une réflexion poussée sur l'articulation entre les échelles globales, nationales et locales n'émerge visiblement pas de la mise en œuvre des DSRP, alors que les mécanismes de pauvreté sont souvent liés à une incapacité pour les groupes dits vulnérables à se projeter sur différentes échelles. Ces groupes sont davantage inscrits dans le local, avec des difficultés à développer des stratégies vis-à-vis des normes et ressources issues de l'échelle nationale ou de l'échelle globale. Ce sont bien souvent les hiérarchies économiques et politiques qui cantonnent ces groupes dans des “univers clos”.

Même si, dans les processus de conception des DSRP, l'homogénéité des acteurs peut être privilégiée par l'État pour atteindre plus facilement l'objectif de cohérence, les cadres institutionnels voués à leur mise en œuvre sont susceptibles de rassembler des acteurs fort hétérogènes, dont la coordination n'est pas évidente. Dès lors, comment, doit s'organiser la concertation devant mener à un véritable dialogue entre les normes véhiculées par les différents participants ? Jusqu'à présent, les mécanismes d'élaboration se sont souvent limités à des processus consultatifs sur des grands objectifs nationaux, comme la réallocation des ressources vers le milieu rural. Comment se négocieront les régulations dans des secteurs

mesure “macro” demeure insuffisante pour évaluer pleinement les capacités. Des études au niveau “mésos” ne permettraient-elles pas de mieux mesurer les capacités de manipulation des réseaux d'accès aux biens publics ? La réflexion sur la mesure de l'accès aux biens et services publics pourrait s'inspirer de la sociologie des réseaux, qui a développé des instruments de mesures pour l'analyse des réseaux sociaux.

¹² Pour un exposé stimulant des enjeux de pluralisme des normes, on lira Jean Pierre Chauveau (2001).

spécifiques, au sein desquels les coupures entre normes officielles et normes non officielles sont prononcées ? Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la pluralité des initiatives dans les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.

Cerner la problématique de l'inégalité dans l'accès aux ressources suppose de considérer la question du pluralisme des normes comme un aspect déterminant de la production de l'inégalité. L'examen critique des politiques publiques conduites par les États "démurgeurs", depuis les indépendances, mène à un constat d'échec. En instaurant des normes ne tenant pas compte des logiques locales, ces dernières ont mis certains groupes en marge des dispositifs publics, ce qui a finalement conduit à générer des inégalités importantes. Ce constat n'épargne ni les États, dans leur responsabilité à allouer les ressources, ni les bailleurs de fonds, dans la définition de modes de développement stéréotypés, trop peu en adéquation avec les enjeux locaux.

La mise en œuvre des processus d'élaboration des CSLP a toutes les chances de se réduire à une rationalité technique, au détriment d'une rationalité procédurale, susceptible de découler de négociations ouvertes à la pluralité des logiques socio-économiques. Les arguments techniques des administrateurs risquent, en effet, de s'imposer au détriment d'une démarche tournée vers la négociation et l'ajustement des intérêts, non seulement du fait du pouvoir de décision des administrations publiques, mais aussi des moyens d'action qui les caractérisent. De telles difficultés représentent un obstacle à une prise en compte des normes avancées par des groupes sociaux situés aux marges de la sphère publique. Comment, alors que ces cadres d'intervention ne paraissent pas aussi rigides, peut-on penser l'articulation entre des normes de différentes origines, notamment dans les contextes africains où l'État apparaît aussi fragmenté par les logiques de rente que la société civile. La tutelle exercée par le ministère de l'Économie et des Finances sur le mécanisme de mise en œuvre du DSRP n'est pas forcément à même d'apporter une réponse à la fragmentation des institutions publiques¹³. On ne voit pas comment elle peut promouvoir l'élargissement de la base sociale des politiques économiques, quand elle privilégie "l'irrigation" de l'ensemble des ministères et directions, souvent au détriment des complémentarités sectorielles¹⁴.

¹³ Au Sénégal, suite aux démarches participatives, le DSRP s'est concrétisé dans un premier temps en 57 lignes d'action destinées à engager l'ensemble des ministères. Voir <http://www.ansd.sn>.

¹⁴ Le nombre pléthorique des secteurs concernés par le DSRP du Sénégal révèle que la stratégie de réduction de la pauvreté procède davantage d'une répartition des objectifs décidée au sein de l'État que des choix impulsés par des arbitrages sociaux.

L'enjeu de la lutte contre les inégalités nécessite d'intégrer une complexité que les dispositifs de développement peinent à appréhender. Il est en effet difficile de saisir les trajectoires nationales, car cela suppose d'identifier les groupes en compétition sur l'accès aux financements publics. Compte tenu des modalités actuelles d'octroi de l'aide, les acteurs du développement sont peu préparés à tenir compte de la structuration sociale et politique des sociétés, car cette perspective exige de reconsidérer les dispositifs d'intervention et d'évaluation existants. L'enjeu principal est de s'attaquer aux rapports de pouvoir liés à l'accès aux ressources, ce qui implique de dépasser la standardisation des dispositifs de projets. L'examen des rapports de pouvoir qui sont à la racine des inégalités suppose des diagnostics précis sur l'allocation des ressources en fonction des régulations en vigueur dans les secteurs considérés.

La lecture des situations de développement en termes politiques demeure insuffisante, ce qui limite finalement l'analyse des conditions de production des inégalités et la formulation de propositions d'action. Il s'agit de mieux comprendre comment les différentes configurations politiques donnent lieu à des confrontations entre normes locales, nationales et globales, car les conflits entre normes ont un impact négatif sur la cohérence de l'action en développement et sur les politiques sectorielles (Lévy 2002). La pluralité des normes rend difficile la prise en compte effective des logiques locales dans la définition des politiques publiques, car elle conduit à des phénomènes de filtres (Chauveau 2001), qui offrent à certains groupes des opportunités d'accaparement des actions en développement. Trop peu d'études portent sur les dynamiques de réseaux dans les modes d'appropriation des ressources ; leur impact en termes d'exclusion n'est donc pas abordé. Il est déterminant d'analyser comment les réseaux de pouvoir se mettent en place dans les modalités d'octroi des ressources des politiques publiques et comment ils conduisent à une allocation inégalitaire des ressources ?

Tandis que les initiatives des groupes marginalisés par des dispositifs publics trop rigides buttent sur des contraintes structurelles, les actions de développement *ad hoc* ne parviennent pas à les appuyer de façon durable (Fauré et Labazée 2002). Ce type d'intervention profite davantage aux élites locales capables de se les réapproprier qu'elles n'offrent des opportunités de sortie de la pauvreté, quand elles n'accroissent pas l'insécurité de ces groupes (Chauveau 1995). Les initiatives qui émergent à l'écart des normes du développement sont souvent efficaces, mais leur originalité renforce en même temps leur altérité face aux interventions qui leur sont pourtant destinées. Ces problèmes d'harmonisation entre normes différentes se traduisent par un décalage permanent entre l'offre de services en développement et les demandes des populations.

Ces constats révèlent que le pluralisme des normes est lié au fait que l'imbrication des échelles n'est pas complètement assumée par les dispositifs de l'aide. L'absence de dialogue entre acteurs de développement, à propos de leurs interactions aux niveaux local, national et global, fait qu'il n'émerge pas de solutions adaptées pour les régulations sectorielles. Les situations de développement se caractérisent par un "appauvrissement" du simple fait des incohérences entre les différentes échelles de normes¹⁵, incohérences qui suscitent, d'une part, des difficultés à mettre en œuvre des actions répondant exactement aux attentes des populations, et d'autre part une déresponsabilisation des décideurs.

2. De la pauvreté politique

Les approches ayant servi à qualifier la pauvreté dans le cadre des DSRP sont proches des méthodes conventionnelles, centrées autour du revenu monétaire, même si elles ont été enrichies par des indicateurs généralement utilisés pour l'élaboration de l'indice de développement humain des Nations Unies. Le désir de croisement d'enquêtes quantitatives et qualitatives conduit à élargir le travail à des aspects tels que des enquêtes de perception. Cependant, ce type d'enquêtes fait généralement référence aux difficultés d'accès aux services de base, mais ne prend pas en charge les notions de sécurité, de justice, ni les relations sociales de protection.

Pauvreté et relations de protection

C'est sur ce dernier point que nous souhaiterions nous appesantir, car il n'a pas fait l'objet de réflexions en dehors d'un travail qui a cherché à définir les concepts de vulnérabilité et de résilience (Courade *et al.* 2001). La vulnérabilité traite de la difficulté des groupes à s'adapter aux chocs extérieurs, tandis que la notion inverse, la résilience, traite de la capacité à résister aux variations de l'environnement. Dans cette perspective, le pro-

¹⁵ Ce phénomène était particulièrement problématique dans le secteur de la pêche au Sénégal où les normes contradictoires s'affirmaient à travers les logiques des différents ministères. Le ministère du commerce extérieur s'appuyait sur les normes globales pour inciter les pêcheurs à davantage se concentrer sur les espèces exportables afin d'augmenter les réserves nationales de change. D'un autre côté, le ministère de l'emploi encourageait les pêcheurs à capturer des espèces destinées au marché intérieur afin de répondre aux attentes des populations en termes d'emploi et de sécurité alimentaire, alors que le ministère de l'environnement poussait les pêcheurs à contrôler davantage l'exploitation de la ressource pour mieux la préserver. Cela a conduit le secteur entier à défendre des normes contradictoires au niveau des accords de pêche internationaux et finalement à l'affaiblir dans les négociations, situation préjudiciable à l'ensemble des opérateurs du secteur qui ont vu leurs revenus baisser (Dahou 2002).

blème de la pauvreté est appréhendé en termes d'incapacité à faire face aux chocs de l'environnement économique du fait d'un déficit de relations sociales susceptibles de protéger l'individu face aux chocs économiques. Dans les sociétés africaines, les individus s'appuient sur leurs relations sociales afin de renforcer les liens de solidarité qui leur permettront de faire face aux crises multiformes susceptibles de les atteindre. Les populations dites vulnérables développent des stratégies de résilience grâce à leurs relations sociales, et la pauvreté se mesure alors en termes de déficit relationnel.

Malheureusement, les relations mobilisées par les acteurs pour atténuer la vulnérabilité à laquelle ils sont exposés ne font pas l'objet d'une analyse systématique. Une telle analyse aiderait pourtant à une meilleure compréhension de l'origine de la pauvreté et permettrait de mieux saisir l'organisation des groupes sociaux touchés par le phénomène, dans le but d'améliorer les dispositifs d'appui.

Il apparaît plus judicieux de concevoir les difficultés d'accès aux services de base comme la conséquence d'une pauvreté relationnelle qui cantonne l'individu dans des logiques de pauvreté. En effet, l'accès aux services sociaux est souvent médiatisé par l'attachement à différents "patrons" qui émergent des politiques publiques de développement (Le Bris 2002 ; Fassin 1996). La complexité des dispositifs et la distribution inégale des capacités à "domestiquer" les interventions conduit à l'émergence de logiques de patronage dans la distribution des biens publics. Les individus trouvent les moyens de sécuriser leur rapport vis-à-vis de leur environnement grâce aux relations sociales dans lesquelles ils s'insèrent¹⁶. Cela explique les nombreux dictons, en langue vernaculaire, qui insistent davantage sur la pauvreté relationnelle que sur la pauvreté matérielle, laquelle est vue comme la conséquence de la première. Cette conception de la pauvreté qui part des registres locaux sera qualifiée de "pauvreté politique".

Nous proposons le concept de pauvreté politique avant tout pour souligner que les individus ne sont pauvres qu'à l'égard de certains autres, ce qui a le mérite de placer le débat sur le terrain de la production de l'inégalité. Ce concept permet de mieux appréhender les notions de centre et de périphérie dans les processus de décision et d'allocation des ressources. Ainsi, certains groupes sont pauvres soit parce qu'ils sont coupés des relations aux centres de décision, soit parce qu'ils ont une relation à

¹⁶ Nous n'entendons pas surestimer l'importance des relations au sein des *corporate groups*, mais plutôt insister sur les réseaux sociaux multiples mobilisés par les individus (Berry 1993). Les réseaux sociaux peuvent d'ailleurs être l'un des principaux leviers d'accès à l'emploi dans les économies de marché (Granovetter 1981).

ces centres fondée sur l'inégalité et la dépendance. On conçoit alors d'emblée la problématique de la pauvreté en relation avec la question de l'*autonomie*. L'autonomie ne se trouve ni dans le local, ni dans la communauté, mais dans la capacité de l'individu à domestiquer sa relation à son environnement, lequel dépasse les deux précédents cadres. Les stratégies qui se restreignent au local ou à la communauté entretiennent le manque d'autonomie vis-à-vis du global d'où proviennent les ressources du développement. Les stratégies qui ne se situent pas sur les différentes échelles de régulation par le branchement à un réseau transversal sont davantage soumises à l'inégalité.

Appréhender les mécanismes de la pauvreté suppose au préalable la restitution, de manière concrète et détaillée, des relations productives, des relations de sécurisation de l'activité, et des relations qui favorisent l'institutionnalisation des pratiques. L'ensemble de ces relations constituent des axes stratégiques dans l'objectif d'obtenir non seulement un accès aux ressources, mais aussi la garantie d'exercer un contrôle sur celles-ci et sa légitimation vis-à-vis des autres groupes, à travers des processus normatifs. Les groupes dits vulnérables sont dépourvus du capital social qui permet d'accéder à l'environnement institutionnel et marchand, et par conséquent de le maîtriser au point de sécuriser et de légitimer leurs pratiques. Ils ne disposent généralement pas des relations qui donnent accès au supralocal et facilitent la réalisation de ces objectifs.

Le problème d'intégration sociale des échelles de régulation par les groupes vulnérables ne peut se résoudre uniquement par une simplification des procédures d'allocation de l'information, susceptible, à terme, d'améliorer la lisibilité des phénomènes globaux au niveau local. Il est crucial que l'action en développement apporte aux groupes vulnérables les moyens de domestiquer leur environnement. Cela ne doit pas simplement s'effectuer par une approche se limitant à l'apport de ressources financières, mais aussi par une action sur les relations concrètes qui donne aux groupes marginalisés un accès aux ressources du supralocal. Il s'agit bien ici de se pencher sur des interactions et des réseaux d'acteurs afin d'agir sur la répartition des ressources en facilitant la renégociation des liens entre acteurs centraux et périphériques. Une telle approche suppose de se pencher sur des phénomènes politiques de dépendance entre acteurs et non pas entre des groupes et un environnement abstrait, ce qui revient à "repolitiser" l'action en développement¹⁷. L'atténuation de l'inégalité ne peut devenir effective que par la renégociation des liens entre acteurs et non simplement par un transfert de ressources à des groupes cibles. Nous au-

¹⁷ Le monde du développement considère assez peu les effets politiques de ses interventions, qui ont pourtant été étudiés dans une littérature conséquente. Voir Ferguson 1990 ; Olivier de Sardan 1995 ; Garland 2003 ; Zimmerer et Basset 2003 ; Zerner 2000.

rons recours à deux exemples pour montrer les effets locaux en termes d'inégalités des interventions fondées sur les transferts financiers.

L'exemple des menuisiers de Dakar¹⁸

Une expérience d'encadrement de menuisiers dans la région de Dakar (Sénégal) montre que « quand on développe l'activité économique, on insécurise les gens qui fonctionnent sur une diversité de ressources, relationnelles et autres, donc qui gèrent un ensemble dont l'activité économique n'est qu'un élément ».

Avec la création d'un magasin-coopérative, les difficultés d'approvisionnement des menuisiers ne s'aplanissent pas pour autant : « Nous formulons l'hypothèse que si le magasin offrait du bois de meilleure qualité et des prix compétitifs, il emporterait toute la clientèle. Malgré tous ces réels avantages, un peu moins de la moitié des artisans fréquentaient très peu le magasin (...) (et) continuaient à s'approvisionner chez leurs détaillants habituels.

Il semble que la rupture avec ceux-ci présente trop d'inconvénients car le magasin ne présente que des avantages mineurs et comporte beaucoup d'insécurité. La coopérative ne consent pas de prêts, il faut payer cash, et elle ne dirige pas la clientèle vers les menuisiers.

Un dernier argument de taille est que le magasin est impersonnalisable et en tant qu'institution collective, il n'est pas cooptable. À l'inverse, les magasins traditionnels appartiennent à des individus facilement identifiables, qu'on peut séduire et coopter.

Leurs propriétaires peuvent intégrer un réseau quelconque et jouer de la réciprocité lignagère.

Le propriétaire est seul juge pour évaluer la solvabilité de ses partenaires et n'a de comptes à rendre à personne. Il développe une stratégie polystructurante. Son objectif consiste à diversifier ses ressources et les menuisiers se présentent comme des acteurs stratégiques pouvant élargir son réseau relationnel et participer à sa propre sécurité en l'insérant dans un système d'échange généralisé.

La fonction essentielle du groupe était ce qu'on appelle la sécurité alimentaire. Tous les membres du groupe avaient comme objectif d'assurer cette sécurité, en fonctionnant en termes de relations de proximité avec la personne qu'on avait aidée à se hisser en haut de la pyramide. Et la sécurité alimentaire veut dire l'argent, avoir quelqu'un qui peut vous aider à obtenir des services des soins dans les hôpitaux réputés plus importants, disposer d'une ressource humaine dans l'administration pour ne pas avoir à payer l'impôt ou faciliter toutes démarches en vue de faveurs quelconques ».

¹⁸ Cet exemple est tiré de E. Ndione (1992).

Cet exemple indique à quel point la question de la sécurité est essentielle pour les groupes vulnérables et qu'elle ne découle pas forcément d'une intégration au marché, laquelle est susceptible de produire une instabilité dans les relations sociales. Pour les acteurs sociaux, la pauvreté politique relève d'une incapacité à renégocier leurs rapports de dépendance à d'autres groupes à même de sécuriser leurs activités. Il est donc crucial de se pencher de manière approfondie sur ces rapports afin de formuler une réponse à la faible autonomie des groupes.

Il ne s'agit pas d'assurer l'approvisionnement des groupes vulnérables en les organisant de façon indépendante de leurs relations aux centres de pouvoir, car cette démarche risque d'augmenter l'insécurité des groupes. Au cours de l'intervention, il convient de s'interroger sur les rapports entre les centres de décision et leurs périphéries de manière à envisager leur articulation de façon moins inégalitaire. Une telle démarche consiste à stimuler la renégociation des relations à partir des changements que l'on peut apporter dans l'environnement institutionnel auxquels sont différemment soumis des groupes disposant de capacités hétérogènes. C'est en négociant collectivement les normes supralocales (accès au marché, accès aux ressources du développement...) que les différents acteurs du niveau local peuvent redéfinir leurs positions respectives dans le jeu social, dans le sens d'une plus grande équité. Notre deuxième exemple, présenté dans l'encadré suivant et portant sur la mise en place d'un système financier agricole, corrobore ces affirmations.

La question de la sécurité des groupes dits vulnérables ne peut donc être résolue par une action au niveau des seuls goulots d'étranglement financier de leur activité. Ils n'en délaissent pas pour autant leurs rapports aux individus dotés d'une diversité de capital. La sécurisation de leur environnement passe par un décloisonnement de leur stratégie afin qu'ils puissent redéfinir, avec une certaine réussite en termes d'autonomie, les relations de clientèle dans lesquelles ils sont insérés. Les problèmes de pauvreté doivent faire l'objet d'une approche élargie à l'ensemble des groupes sociaux, et l'action ne doit pas systématiquement se cantonner au niveau de "groupes cibles" avec des dispositifs qui ne prennent pas assez en compte les relations à leur environnement. Ainsi, l'entrée par le pluralisme des normes pourrait s'avérer fructueuse, mais encore faut-il analyser avec précision comment ces dernières s'imbriquent dans les interactions entre acteurs. Pour conduire à une renégociation des rapports entre les groupes, cette démarche demande à être guidée par une harmonisation des normes. C'est en coproduisant des modèles de coopération nouveaux entre les groupes dits vulnérables et les autres groupes qu'il est possible de redéfinir des modes d'allocation plus équitables.

Le crédit rural dans le delta du Sénégal¹⁹

Les paysans ont utilisé un crédit de campagne de la banque (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) pour constituer des clientèles. Les producteurs ont dans leur ensemble considéré ce crédit comme un moyen d'élargir leurs alliances sociales. Ces stratégies se sont vérifiées aussi bien pour ceux qui disposaient de fortes capacités productives que pour les autres. Ces logiques ne sauraient être assimilées à une aversion pour le risque, laquelle conduirait à détourner l'usage des prêts des objectifs productifs pour les investir dans les relations sociales. Des risques productifs conséquents sont régulièrement pris par les paysans, mais ces risques ne peuvent être assumés que s'il est possible d'affronter la perspective d'un endettement en recourant à l'aide de ses relations proches.

La mise en place d'un crédit agricole, destiné à tous les producteurs, s'est traduite par de très fortes inégalités dans le contrôle des financements de campagne. Ces phénomènes découlaient d'une inégalité dans la capacité à manipuler le cadre institutionnel et marchand, ce qui a suscité des stratégies d'utilisation collective des prêts, au-delà de l'unité d'exploitation. Les financements mobilisés par les paysans ont été fondus dans la culture de périmètres collectifs lignagers où les dépendances productives se sont réaffirmées de manière prononcée. En effet, il eut été peu utile pour des paysans ne maîtrisant pas le lien au marché de sécuriser leur financement en amont, sans bénéficier de l'aide des autres paysans susceptibles de leur donner accès à des terres en abondance et à des possibilités de s'approvisionner en intrants à meilleur coût, tout en sécurisant collectivement l'écoulement de la production.

Aussi baser l'intervention sur un accès égalitaire aux financements ne tient pas du tout compte des différences entre catégories paysannes dans leur capacité à s'approprier les cadres institutionnels. L'arrivée massive de crédits dans le cadre de la libéralisation n'a aucunement permis aux paysans des petites exploitations de passer d'une dépendance personnalisée à une dépendance abstraite au marché. Elle n'a fait que renforcer la dépendance des petites exploitations paysannes vis-à-vis de celles bénéficiant d'un capital économique et social conséquent. Réduire certains goulots d'étranglement financiers n'a donc pas forcément des impacts déterminants sur les relations de dépendance et sur la pauvreté dès l'instant où l'on agit pas sur la mise en relation des groupes vulnérables avec les autres groupes et avec les institutions de l'environnement marchand.

Dans les contextes ruraux, peut-on travailler à une articulation entre les normes tout en faisant l'impasse sur les infrarégulations au niveau des relations d'alliances qui structurent le terroir ? Pour les systèmes de crédit rural, peut-on se cantonner à des "approches exploitations" qui reposent sur l'organisation du groupe domestique et ignorent la participation des

¹⁹ Cet exemple est tiré de T. Dahou (2004).

exploitants à différentes entreprises, qu'elles soient menées au niveau de groupes d'affinités ou au niveau de la famille élargie ? Dès lors, comment doivent s'articuler ces niveaux de décision et comment les équilibres de pouvoir peuvent-ils se développer entre les acteurs ? Ces interrogations constituent des défis majeurs que l'on ne peut systématiquement évacuer au profit d'activités standardisables.

La technocratisation de l'activité de développement constitue une manière d'occulter les relations de pouvoir, et, finalement, de leur laisser toute latitude pour s'exprimer dans les situations de développement (Ferguson 1990). C'est pourquoi il est important de saisir les interdépendances entre les groupes et la circulation des ressources pour parvenir à influencer les relations de pouvoir qui émergent dans les contextes d'intervention. Partir des régulations entre acteurs au sein de secteurs spécifiques pour définir de nouvelles règles d'action collective est l'un des moyens d'agir sur les formes de pouvoir génératrices de pauvreté.

Il est indispensable de s'appuyer sur les relations d'autorité existantes afin d'imaginer les mécanismes de garantie permettant de faire face au contexte de rareté. La conception de systèmes de mutualisation du risque entre acteurs et entre groupes peut permettre de redéfinir les relations d'autorité en diminuant la dépendance qui les caractérise actuellement. Ces mécanismes peuvent permettre aux groupes vulnérables de renégocier de manière plus équilibrée le rapport aux centres de pouvoir. La logique est ici de parvenir à une intégration sociale des échelles de décision pour les acteurs qui sont généralement marginalisés, car ces derniers sont trop dépendants des relations de protection. Il est, en effet, indispensable de sortir d'une approche simpliste qui voudrait que les groupes vulnérables soient dotés d'une capacité d'*empowerment* leur permettant, par un simple transfert de ressources, d'atténuer leur marginalité sociale et politique. Leur résilience ne peut se développer qu'en renégociant les rapports de clientèle qui leur assurent une protection quotidienne face à différents types de chocs.

Conclusion. *Concevoir les dispositifs à partir des interactions*

Les problèmes qui émergent de la mise en œuvre des premières phases des CSLP révèlent que, malgré une intrusion des institutions financières internationales dans le domaine politique de la lutte contre la pauvreté, les concepts qui guident ces réformes sont insuffisants pour s'attaquer à la racine des inégalités. En outre, les enseignements tirés des études sur la pauvreté soulignent la faible efficacité des interventions guidées par une approche orientée vers les seuls groupes dits vulnérables. Il serait plus opportun d'agir sur les régulations sectorielles en cherchant à influencer les

relations des groupes pauvres aux groupes capables de générer une accumulation. Il serait judicieux de ne pas chercher à corriger les inégalités issues des logiques marchandes par le seul truchement du transfert de ressources, mais également d'influencer les modes de coopération entre groupes.

Ce diagnostic soulève des enjeux très importants en ce qui concerne les dispositifs : il s'agit de centrer la démarche sur les acteurs et sur les dynamiques sociales préexistantes ; de raisonner en termes d'enjeux et de processus ; de renoncer, par conséquent, à l'illusion de la linéarité et de la prédictibilité propre à la "culture projet" et de favoriser une approche itérative où la fonction de suivi - évaluation devient centrale et les réajustements permanents. Il serait alors déterminant de considérer que les objectifs et choix d'intervention sont, avant tout, l'objet de négociation entre acteurs et qu'une telle entreprise, reposant sur la construction d'alliances et de compromis, est fondamentalement politique.

Néanmoins, cette perspective se traduit par des coûts pour une intervention en développement qui tend à privilégier des activités standardisables étant donné le contexte de rareté des ressources. Une telle démarche suppose, en effet, une analyse conséquente des rapports de pouvoir ainsi que des changements de trajectoire de l'intervention liée à l'évolution des rapports de pouvoir entraînée par l'action elle-même. En outre, la dissimulation des stratégies des groupes rend plus complexe l'identification des clivages et des nœuds de pouvoir, posant un certain nombre de problèmes en termes d'identification des réseaux d'acteurs et des rapports d'autorité en leur sein. Ce n'est cependant qu'à partir d'un tel diagnostic, soumis à réévaluation en fonction des changements procédant d'une nouvelle allocation des ressources due à l'action même, que peuvent être recherchées des solutions inclusives pour les groupes vulnérables.

En outre, les solutions inclusives ne peuvent devenir pérennes que par le biais de la mutualisation des risques. Par conséquent, la question de la mutualisation du risque constitue un problème fondamental des découpages entre acteurs : on ne peut agir sur les régulations en termes de politiques publiques de lutte contre les inégalités qu'à partir du moment où l'on a bien cerné les conditions de mutualisation du risque dans les rapports entre acteurs centraux et périphériques.

Bibliographie

- Berry S., 1993, *No Condition Is Permanent: The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Chauveau J.-P., 1995, *Appropriation d'innovations et exclusion des groupes vulnérables dans les projets participatifs de développement rural en Afrique de l'Ouest*, Rome, FAO.
- Chauveau J.-P. *et al.*, 2001, « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique : implications pour les politiques publiques », in G. Winter (éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala, pp. 145-162.
- Commaroff J. & Commaroff J. (eds.), 1999, *Civil Society and the Political Imagination in Africa*, Chicago, University of Chicago Press.
- Courade G. *et al.*, 2001, « Inégalités, vulnérabilités et résilience : les voies étroites d'un nouveau contrat social en Afrique subsaharienne », in G. Winter (éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala, pp. 119-133.
- Dahou K., 2002, « Dispositifs d'encadrement et débordements sociaux dans les pêches sénégalaises », in M.-C. Diop (éd.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 491-508.
- Dahou K., Dahou T. et É. Hazard, 2001, *Participation et cohérence au sein des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ? Les cas du Sénégal et du Burkina Faso*, Dakar, Enda Perspectives dialogues politiques / Oxfam America.
- Dahou T., 2003, « Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest. De la pauvreté au politique », *Afrique contemporaine*, 208 : 57-70. <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-4-page-57.htm>.
- Dahou T., 2004, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*, Paris, Karthala.
- Dahou T., Ndiaye A., 2004, *Observatoires de la pauvreté et CSLP au Sénégal*, CREPOS/ENDA GRAF/ réseau IMPACT.
- Diop M.-C., 2004, « Essai sur l'art de gouverner le Sénégal », in M.-C. Diop (éd.), *Gouverner le Sénégal*, Paris, Karthala, pp. 9-39.
- Fassin D., 1996, « L'essentiel, c'est de participer. "Démocratie locale" et "santé communautaire" dans les villes du tiers-monde », *Les Annales de la recherche urbaine*, 73, pp. 4-13.
- Fauré Y.-A., Labazée P., 2002, « Les entrepreneurs entre le global et le local », *Les Temps modernes*, 620-621, n° spécial *Afriques du monde*, pp. 357-391.
- Fergusson J., 1990, *The Anti-Politics Machine: "Development", Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Garland E., "Developing Bushmen: Building Civil(ized) Society in the Kalahari and Beyond," in J. & J. Comaroff (eds.), *Civil Society...*, *op. cit.*, pp. 72-103.

- Fine B., 1999, "The Development State is Dead. Long Life Social Capital?," *Development and Change*, 30, 1, pp. 1-19.
- Granovetter M., 1981, "Towards a Sociological Theory of Income Differences," in Berg I., *Sociological Perspectives on Labor Markets*, New York, Academic Press.
- Lautier B., 2001, « La Banque Mondiale et la lutte contre la pauvreté. Sous la morale, la politique », *Politique africaine*, 82, pp. 169-176.
- Le Bris É., 2002, « Accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandes villes et les petits centres urbains », in M. Lévy (éd.), *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala, pp. 125-140.
- Le Marcis F., 2003, « Le développement à l'épreuve des systèmes locaux de relation. Conflits et pouvoirs autour de la construction d'une maternité dans le Maasina (Mali) », *Cahiers d'études africaines*, 171, pp. 629-656.
- Lévy M., (éd.), 2002, *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala.
- Ndione E.S., 1992, *Le don et le recours, les ressorts de l'économie urbaine*, Dakar-Paris, Enda Graf Sahel-Karthala.
- Olivier de Sardan J.-P., 1995, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- Ranis G., 2005, Communication au Colloque, *The 5th International Conference on the Capability Approach, Knowledge and Public Action*, 11-14 September, UNESCO Paris.
- Sen A. K., 1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, Elsevier. Reprinted (1999). Oxford & New Delhi, Oxford University Press.
- UNEP, 2002, *Integrated Assessment of Trade Liberalization and Trade-Related Policies. A Country Study on Fisheries Sector in Senegal*, Nairobi, Programme des Nations unies pour l'Environnement.
- Winter G. (éd.), 2001, *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD-Karthala.
- Zimmerer K. S., Basset T. (eds.), 2003, *Political Ecology. An Integrative Approach to Geography and Environment - Development Studies*, London, Guilford Press.
- Zerner C., 2000, *People, Plants and Justice. The Politics of Nature Conservation*, New York, Columbia University Press.